

Le Vendredi 24 Janvier 2020 à 20 H 00, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CAMUT – Maire. Tous les conseillers étaient présents à l'exception de J.BEGUE absent.

Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance, par vote à main levée : Madame Delphine LORRIN.

Appel nominal : L'appel nominal étant terminé, le conseil municipal a pris acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2019

SDEA – Création d'un syndicat mixte fermé à la carte à compter du 1^{er} juin 2020

Délibération n° 2020-001

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose que, lors de la réunion du 18 septembre 2018, le Comité du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA) a proposé une modification des statuts du Syndicat et a étendu ses compétences à de nouvelles compétences facultatives en matière de transition énergétique.

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté inter préfectoral de projet de périmètre du Syndicat, de la délibération précitée et des nouveaux statuts du SDEA, futur syndicat mixte fermé. Il demande au Conseil municipal de se prononcer, en application de l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une part, sur l'arrêté de projet de périmètre, et d'autre part, sur les statuts du futur syndicat mixte fermé à la carte.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'arrêté inter préfectoral de projet de périmètre du SDEA ;
- **APPROUVE** les nouveaux statuts du futur syndicat mixte fermé adopté par le Comité du SDEA le 18 septembre 2018.

Divers

- Logement 8 rue de la Mothe : Monsieur le Maire informe le Conseil que les locataires ont donné leur préavis. Le logement sera libre à compter du 06/04/2020.

- Devis : Le conseil municipal accepte le devis de SOCOTEC relatif aux vérifications périodiques des installations électriques des bâtiments communaux pour un montant de 2.380,00 € HT soit 2.856,00 € TTC. Ce tarif fera l'objet d'une réindexation à chaque renouvellement de contrat.

- Stade municipal : Lors du conseil municipal de juillet 2019, nous avons demandé à la FFF une aide de 50 % du montant HT, soit 2183,75 €, relative à l'installation d'une main-courante au stade. Après étude de notre dossier, la FFF a décidé de nous octroyer une aide de 2000,00 €. Le reste à charge pour la commune est donc de 3.241,00 € TTC.

- Flippers : Les flippers sont actuellement en vente sur agorastore.fr jusqu'au 20 février 2020. Les prix de vente sont actuellement de :

1. BALLY Mousin Around : 557 €

2. GOTTLIEB Genesis : 667 €

3. WILLIAMS Rollergames : 609 €

Soit un total de 1.833,00 €

La commune devra rémunérer le site à hauteur de 15 % du prix des ventes soit actuellement 274,95 €.

- Remerciements : Monsieur et Madame DEDDE remercient la commune et le comité des fêtes pour le colis de Noël.

- Prochain conseil municipal : le 6 mars 2020 à 20h00.

La séance est levée à 20H35.